

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



Rapport financier trimestriel

POUR LE TRIMESTRE AYANT PRIS FIN LE 30 SEPTEMBRE 2023

Table des matières

Introduction	3
Méthode de présentation.....	3
Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	4
Changements importants aux autorisations.....	5
Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente	6
Risques et incertitudes	9
Changements importants aux activités, au personnel et aux programmes	9
État des autorisations (non vérifié)	11
Dépenses organisationnelles budgétaires par article courant (non vérifiées)	12

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction du Service correctionnel du Canada (SCC), tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le [budget principal des dépenses](#), [les budgets supplémentaires des dépenses](#), et le rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le [30 juin 2023](#). Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ni d'un examen.

L'objectif du système correctionnel fédéral, comme le définit la loi, est de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part, en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et, d'autre part, en contribuant, au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois (*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, article 3). Une brève description des activités de programme du SCC peut être consultée dans la [partie II du budget principal des dépenses](#) et le [Plan ministériel 2023-2024](#).

Méthode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. [L'état des autorisations](#) joint à ce rapport traite des autorisations de dépenser accordées par le Parlement et mises à la disposition de l'organisation, conformément au [budget principal des dépenses](#) pour l'exercice 2023-2024, au titre duquel une première avance de crédits provisoires a été octroyée le 30 mars 2023¹ et le solde des crédits, le 23 juin 2023². Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le ministère ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le SCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le SCC dispose d'un Fonds renouvelable (CORCAN) compris dans les autorisations législatives budgétaires figurant dans [l'état des autorisations](#) ci-joint. CORCAN est chargé de contribuer à la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants dans la société canadienne en fournissant des possibilités d'emploi et de formation aux délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et, pendant de

¹ Attribués par décret C. P. [2023-0295](#).

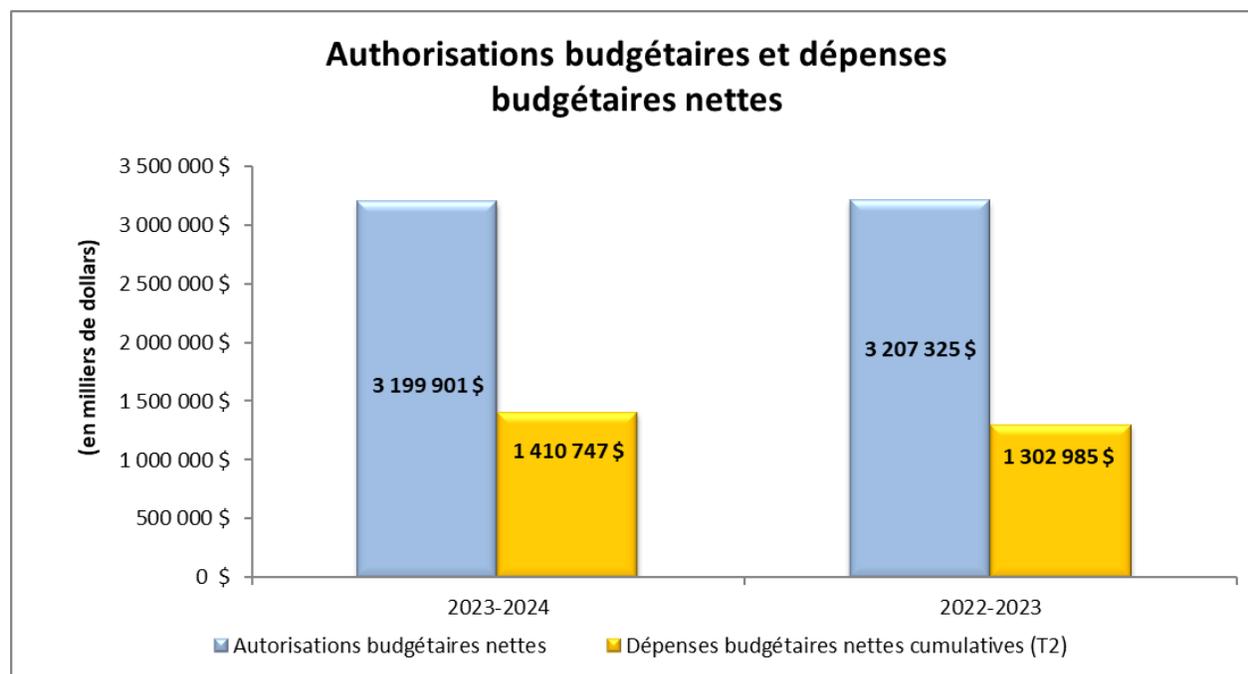
² Attribués par décret C. P. [2023-0698](#).

brèves périodes, aux délinquants mis en liberté dans la collectivité. Une autorisation permanente continue du Parlement permet à CORCAN d'effectuer des paiements à partir du Trésor afin de couvrir le fonds de roulement, l'acquisition d'immobilisations et le financement temporaire des déficits d'exploitation accumulés, jusqu'à concurrence d'un montant global accumulé de 20 millions de dollars. C'est dans le budget supplémentaire des dépenses (A) 2020-2021³, que cette limite, qui était de 5 M\$, fut augmentée. Cette augmentation a été demandée à la suite d'une réduction du chiffre d'affaires et des activités découlant de la pandémie de COVID-19. Cette limite diminuera graduellement jusqu'en 2025-2026, après quoi elle reviendra au seuil initial de 5 millions de dollars.

Le Service correctionnel du Canada (SCC) dispose également d'une autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit (RNC) qui n'est actuellement utilisée que pour les transactions avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Le total lié à l'autorisation de RNC pour 2023-2024 s'élève à 3,9 millions de dollars, ce qui permet au SCC de facturer à la CLCC des services de gestion de l'information et de technologie de l'information selon le principe du recouvrement intégral des coûts différentiels. Dans le présent rapport, les autorisations de RNC sont déduites du crédit 1 du SCC, dépenses de fonctionnement.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le graphique ci-dessous présente une comparaison entre les autorisations budgétaires totales et les dépenses budgétaires nettes en date du 30 septembre 2023 et du 30 septembre 2022 pour l'ensemble des autorisations de fonctionnement, de dépenses en capital et de dépenses législatives du SCC.



³ Émis au moyen du décret C. P. [2020-510](#) le 26 juin 2020.

Changements importants aux autorisations

Comme l'indique [l'état des autorisations](#) pour la période qui s'est terminée le 30 septembre 2023, les autorisations totales du SCC ont **diminué de 7,4 millions de dollars, soit une baisse de 0,2 %**, pour l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent.

Crédit pour dépenses de fonctionnement

Le crédit pour dépenses de fonctionnement du SCC **est constant**, par rapport aux autorisations à la fin de septembre 2022, cette constance est attribuable au cumulatif net des changements suivants :

- Une **augmentation de 14,2 millions de dollars** pour la *Transformation du système correctionnel fédéral* (projet de loi C-83) ;
- Une **augmentation de 11,8 millions de dollars** pour le financement quasi législatif lié aux variations des prix (inflation) et du volume des biens et services achetés ;
- Une **augmentation de 9,8 millions de dollars** pour alléger les pressions financières liées à la COVID-19 ;
- Une **augmentation de 3,4 millions de dollars** pour le remboursement de la portion financée des augmentations des conventions collectives ;
- Une **diminution de 22,8 millions de dollars** liée au financement des recours collectifs ;
- Une **diminution de 15,2 millions de dollars** pour le financement provenant du report du budget de fonctionnement ;
- Une **diminution de 1,1 million de dollars** liée au report du fonds inutilisé de 2020-2021 réservé à l'initiative Solutions innovatrices Canada ; et
- Une **diminution de 0,1 million de dollars** du financement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.

Crédit pour dépenses en capital

Le crédit pour dépenses en capital du SCC a **diminué de 12,1 millions de dollars, soit une baisse de 4,6 %**, par rapport aux autorisations à la fin de septembre 2022, baisse attribuable au cumulatif net des changements suivants :

- Une **augmentation de 4,1 millions de dollars** pour le financement provenant du report du budget d'immobilisations ; et
- Une **diminution de 16,2 millions de dollars** liée au report des fonds inutilisés de 2020-2021 pour la réalisation de projets d'immobilisations.

Autorisations législatives budgétaires

Les autorisations législatives budgétaires du SCC **ont augmenté de 4,7 millions de dollars, soit une hausse de 1,8 %** par rapport aux autorisations à la fin de septembre 2022, hausse attribuable au cumulatif net des changements suivants :

- Une **augmentation de 5,0 millions de dollars** liée à l'allocation pour la contribution de l'employeur aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés ;
- Une **augmentation de 1,3 million de dollars** de dépenses associées aux produits de l'aliénation de biens excédentaires de l'État ; et
- Une **diminution de 1,6 million de dollars** découlant d'un prélèvement sur l'autorisation du fonds renouvelable de CORCAN.

Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente

Comparativement à l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires nettes depuis le début de l'exercice **a augmenté de 107,8 millions de dollars, soit une hausse de 8,3 %**, principalement en raison des facteurs suivants :

- Les dépenses pour le personnel **ont augmenté de 33,9 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 23,8 millions de dollars** en rémunération en temps régulier pour le personnel civil en raison des augmentations des diverses conventions collectives ;
 - Une **augmentation de 4,5 millions de dollars** en raison de l'augmentation des dépenses des Commissions des accidents du travail (CAT) ;
 - Une **augmentation de 3,0 millions de dollars** en cotisations de l'employeur au régime d'avantages sociaux des employés qui seront ajustées en fin d'année en fonction des dépenses salariales totales ;
 - Une **augmentation de 1,6 million de dollars** en indemnités pour le personnel civil, principalement attribuable à l'augmentation de l'indemnité de responsabilité correctionnelle (IRC) et de l'indemnité pour surveillance des délinquants et pour les agents de libération conditionnelle pour le groupe Programmes de bien-être social ; et
 - Une **augmentation de 1,0 million de dollars** en paiements rétroactifs pour le personnel civil.
- Les dépenses en matière de transport et de communications **ont augmenté de 1,3 million de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 1,3 million de dollars** en voyage de fonctionnaires ;
 - Une **augmentation de 0,5 million de dollars** en voyage pour les transferts de détenus ; et
 - Une **diminution de 0,5 million de dollars** en réinstallations.
- Les dépenses en services professionnels et spéciaux **ont augmenté de 21,0 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 18,4 millions de dollars**, principalement dans les postes quasi législatifs, attribuable aux changements dans le volume de la population carcérale et aux fluctuations des prix, principalement en raison des changements suivants :

- Une **augmentation de 9,3 millions de dollars** des dépenses pour les centres résidentiels communautaires, attribuable au nombre réel de jours-lits utilisés ;
- Une **augmentation de 5,5 millions de dollars** pour les services de soins de santé et les spécialistes ;
- Une **augmentation de 3,6 millions de dollars** en raison de l'Accord d'échange de services avec les provinces ;
 - Une **augmentation de 2,6 millions de dollars** en contrats de services de sécurité en raison des factures traitées plus tôt cet exercice qu'au dernier exercice.
- Les frais de location **ont augmenté de 6,1 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 4,8 millions de dollars** en frais de licence et d'entretien en raison de licences supplémentaires ; et
 - Une **augmentation de 1,3 million de dollars** en location d'immeubles.
- Les frais de réparation et entretien **ont diminué de 2,1 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
 - Une **diminution de 4,0 millions de dollars** en équipement «autre», principalement en raison de l'achèvement d'un projet d'entretien du matériel de sécurité-incendie ; et
 - Une **augmentation de 1,9 million de dollars** en réparation et entretien des bâtiments.
- Les dépenses en services publics, matériaux et fournitures **ont augmenté de 10,8 millions de dollars**, attribuable principalement aux changements dans le volume de la population carcérale et aux fluctuations des prix, principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 4,6 millions de dollars** pour les stocks alimentaires ;
 - Une **augmentation de 3,4 millions de dollars** en achat de médicaments, principalement ceux contre l'hépatite C, afin de maintenir un stock adéquat pour les besoins opérationnels ;
 - Une **augmentation de 1,5 million de dollars** en uniformes, principalement en raison de l'augmentation des niveaux de stocks pour les besoins opérationnels ;
 - Une **augmentation de 0,7 million de dollars** pour les services publics principalement attribuable à l'augmentation des coûts en électricité ; et
 - Une **augmentation de 0,6 million de dollars** en fournitures médicales.
- Les dépenses liées à l'acquisition de terrains, bâtiments et travaux **ont augmenté de 29,4 millions de dollars** principalement dans des projets de construction visant à remédier au vieillissement des infrastructures critiques.
- Les frais en acquisition de machinerie et matériel **ont augmenté de 3,1 millions** principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 1,2 million de dollars** en véhicules «autres», en raison du traitement des factures plus tôt cet exercice que l'exercice dernier ;
 - Une **augmentation de 0,7 million de dollars** en équipements et fournitures de sécurité ;
 - Une **augmentation de 0,6 million de dollars** pour le mobilier des cellules et des espaces de vie ;
 - Une **augmentation de 0,4 million de dollars** en équipement de communication d'images et de vidéos pour la modernisation de la capacité de l'infrastructure existante des équipements de sécurité ; et

- Une **augmentation de 0,2 million de dollars** en mobilier médical en raison de l'augmentation du volume de la population.
- Les autres subventions et paiements **ont augmenté de 5,9 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 2,7 millions de dollars** en raison de l'augmentation des dépenses des Commissions des accidents du travail (CAT) ;
 - Une **augmentation de 2,1 millions de dollars** en paiements découlant d'ordonnances judiciaires ; et
 - Une **augmentation de 1,1 million de dollars** des coûts en vertu d'un programme avec des frais partagés, principalement en raison du fait que les services ont été fournis plus tôt cet exercice que l'exercice dernier.
- Une **diminution nette de 1,7 million de dollars** pour les revenus de CORCAN, attribuable à l'obtention d'un financement pour la formation professionnelle et à l'augmentation des revenus.
- Une **augmentation nette de 0,1 million de dollars** pour les autres projets standard.

Dépenses organisationnelles budgétaires par article courant (non vérifié)	Comparaison annuelle	Comparaison trimestrielle
Dépenses budgétaires nettes totales pour 2022-2023	1 303,0	730,9
Dépenses budgétaires nettes totales pour 2023-2024	1 410,8	833,9
Écart	107,8	103,0
Explication des écarts par article courant		
Personnel	33,9	42,4
Transports et communications	1,3	0,2
Services professionnels et spéciaux	21,0	26,0
Location	6,1	4,6
Réparation et entretien	(2,1)	1,1
Services publics, fournitures et approvisionnements	10,8	1,6
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	29,4	23,5
Acquisition de machines et de matériel	3,1	1,7
Autres subventions et paiements	5,9	5,1
Recettes de CORCAN	(1,7)	(2,9)
Autres articles courants	0,1	(0,3)
Total	107,8	103,0

Risques et incertitudes

Le [Plan ministériel 2023-2024](#) explique l'environnement actuel des risques et les principaux secteurs de risque pouvant affecter la réalisation des résultats stratégiques du SCC.

Le SCC s'attaquera aux défis financiers actuels et continuera de travailler à l'établissement d'un plan de modernisation au cours de la période de planification de trois ans.

Le SCC continue d'avoir des problèmes avec le système de paie Phénix. En raison de la complexité de ses effectifs et de la nature opérationnelle de l'organisation, le SCC a dû composer avec un nombre élevé de problèmes touchant la rémunération. Le SCC travaille sans relâche à l'interne, ainsi qu'avec des intervenants externes pour résoudre ces problèmes.

Les risques particuliers du SCC, tels qu'ils sont décrits dans le [Plan ministériel 2023-2024](#), sont le profil de plus en plus complexe et diversifié de la population de délinquants, le maintien des niveaux requis de sécurité opérationnelle dans les établissements et dans la collectivité, l'incapacité de mettre en œuvre son mandat et d'assurer la viabilité financière et la modernisation de l'organisation, la perte possible de l'appui des partenaires qui fournissent des services essentiels et des ressources aux délinquants, le maintien de la confiance du public envers le système correctionnel fédéral et le maintien d'un milieu de travail sûr, sécuritaire, sain, respectueux et axé sur la collaboration tel qu'établi par ses obligations juridiques et politiques, sa mission et son énoncé des valeurs.

Le SCC a mis en place des stratégies d'atténuation des risques pour faire face à ceux qui ont été mentionnés. L'approche intégrée permet au SCC de gérer les défis liés aux risques, d'assurer sa viabilité opérationnelle et de remplir son mandat.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a fourni au SCC ses calculs de base pour les réductions des dépenses à atteindre découlant du recentrage des dépenses gouvernementales, pour lesquelles le SCC travaille à l'établissement d'un plan d'épargne pluriannuel.

Changements importants aux activités, au personnel et aux programmes

CORCAN, organisme de service spécial du SCC, gère un fonds renouvelable avec l'autorisation de dépenser ses revenus. En raison des mesures relatives à la COVID-19, CORCAN n'a pas pu fonctionner dans des conditions normales. Par conséquent, la limite de prélèvement de CORCAN est passée à 20,0 millions de dollars après l'approbation du Conseil du Trésor. Par la fin de 2023-24, la limite de prélèvement de CORCAN diminuera de 3,0 millions de dollars, cette limite diminuera graduellement jusqu'en 2025-2026, après quoi elle reviendra au seuil initial de 5,0 millions de dollars.

Le SCC a reçu des investissements importants par l'entremise de l'Énoncé économique de l'automne (2018) afin de rehausser les services de santé mentale pour les délinquants, et appuie les modifications visant à transformer le système correctionnel fédéral, en particulier en soutien au projet de loi C-83. Le projet de loi C-83 — *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous*

condition et une autre loi — a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. Les modifications visent à éliminer l'isolement préventif et disciplinaire et à instaurer un nouveau modèle correctionnel comprenant le recours aux unités d'intervention structurée (UIS) pour les détenus qui ne peuvent être gérés de façon sécuritaire au sein de la population carcérale régulière. Le SCC poursuit ses efforts en vue d'apporter les modifications nécessaires à l'infrastructure, à élaborer des politiques ainsi qu'à embaucher et à former le personnel pour assurer le fonctionnement des UIS. Le financement pour ces initiatives augmente progressivement sur une période de cinq ans pour se stabiliser à l'exercice financier 2024-2025.

Le Système de gestion des délinquants (SGD) est une solution existante pour la gestion des délinquants qui est essentielle à la mission des opérations, de la recherche, des rapports sur le rendement et de la conformité juridique du SCC. Avec le système actuel, le SCC n'est pas en mesure de fonctionner avec une efficacité optimale, manque des occasions d'améliorer l'efficacité et ne peut pas répondre en temps opportun aux modifications législatives ou aux demandes d'information des principaux intervenants et des partenaires fédéraux. Un investissement dans la modernisation du Système de gestion des délinquant(e)s est en cours afin d'améliorer l'efficacité, ce qui permettra un meilleur rendement; une efficacité accrue, contribuant positivement aux résultats en matière de sécurité publique; et une plus grande souplesse, permettant une meilleure réceptivité à l'évolution de la législation, à l'adaptation des politiques et à l'évolution des demandes des intervenants.

Au cours du deuxième trimestre de 2023-2024, les changements suivants se sont produits au sein de la haute direction:

- Le Service correctionnel du Canada a nommé un nouveau commissaire adjoint, Secteur de la gestion des ressources humaines ;
- Départ de la commissaire adjointe, Secteur des services de santé, et le processus de dotation est en cours ; et
- Le Service correctionnel du Canada a nommé un nouveau sous-commissaire régional pour la région du Québec.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original signé par

Anne Kelly,
Commissaire

Original signé par

Tony Matson,
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
15 novembre 2023

État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice financier 2023-2024			Exercice financier 2022-2023		
	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement						
Dépenses brutes de fonctionnement	2 691 012	695 979	1 217 753	2 691 022	645 177	1 151 610
Revenus nets en vertu d'un crédit	(3 943)	(1 946)	(1 946)	(3 943)	(2 736)	(2 736)
Dépenses nettes de fonctionnement	2 687 069	694 033	1 215 807	2 687 079	642 441	1 148 874
Crédit 5 – Dépenses en capital	248 048	56 061	71 686	260 118	28 981	39 553
Autorisations législatives budgétaires						
Dépenses brutes de CORCAN	111 974	28 472	49 554	109 527	23 645	43 798
Revenus bruts de CORCAN	(113 809)	(34 599)	(60 137)	(109 731)	(31 719)	(58 447)
Dépenses nettes de CORCAN (Revenus)	(1 835)	(6 127)	(10 583)	(204)	(8 074)	(14 649)
Dépenses des produits de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	3 351	2 203	2 203	2 040	60	61
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	263 268	87 756	131 634	258 292	67 489	129 146
Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-
	266 619	89 959	133 837	260 332	67 549	129 207
Autorisations budgétaires totales	3 199 901	833 926	1 410 747	3 207 325	730 897	1 302 985
Autorisations non budgétaires	45	-	-	45	-	-
Autorisations totales	3 199 946	833 926	1 410 747	3 207 370	730 897	1 302 985

Des renseignements supplémentaires sont fournis à la page suivante.

*N'inclus que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Note: À la période se terminant le 30 septembre 2023 l'autorisation de CORCAN de prélever des fonds au-delà de ses revenus était de 20 millions de dollars, de cette somme aucun montant n'a été utilisé, ce qui laisse un solde résiduel de 20,0 millions de dollars. À titre comparatif, à la fin du mois de septembre 2022, l'autorisation de CORCAN de prélever des fonds au-delà de ses revenus était de 20 millions de dollars, de cette somme aucun montant n'a été utilisé, et un financement de 20,0 millions était alors disponible.

Dépenses organisationnelles budgétaires par article courant (non vérifiées)

(en milliers de dollars)	Exercice financier 2023-2024			Exercice financier 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	2 109 389	557 137	1 020 265	2 073 677	514 737	986 353
Transports et communications	24 589	6 688	11 219	25 674	6 479	9 877
Information	599	(1 132)	222	467	137	176
Services professionnels et spéciaux	544 285	153 585	212 057	553 615	127 598	191 016
Location	31 481	9 628	20 102	44 557	4 990	13 973
Réparation et entretien	31 861	8 003	10 129	26 877	6 942	12 321
Services publics, fournitures et approvisionnements	177 390	41 388	76 663	196 082	39 830	65 858
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux*	140 758	42 634	52 741	146 090	19 092	23 354
Acquisition de machinerie et matériel	42 471	7 418	11 279	100 039	5 736	8 215
Paiements de transfert	1 020	451	563	720	284	1 284
Autres subventions et paiements	213 810	44 671	57 590	153 201	39 527	51 741
Dépenses budgétaires nettes totales	3 317 653	870 471	1 472 830	3 320 999	765 352	1 364 168
Moins les recettes affectées aux dépenses (Revenus)						
Revenus nets en vertu d'un crédit	(3 943)	(1 946)	(1 946)	(3 943)	(2 736)	(2 736)
CORCAN	(113 809)	(34 599)	(60 137)	(109 731)	(31 719)	(58 447)
Total des revenus affectés aux dépenses	(117 752)	(36 545)	(62 083)	(113 674)	(34 455)	(61 183)
Dépenses budgétaires nettes totales	3 199 901	833 926	1 410 747	3 207 325	730 897	1 302 985

*Ces dépenses représentent principalement les dépenses du crédit 5 (Capital).